

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15
Date de convocation : 06/11/2020

L'an deux mille vingt le douze novembre à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: Dorick BARILLOT, Patrick DECEMME, Franck PENIN, Michaël GREMILLON, David GAUER, Mélanie ROUX, Sylvie KUNTZ-CAURE, Catherine RIBOT, Erwan BARILLOT, Isabelle BRUNET, Pierrick MARQUET, Nathalie GAMIN, Sylvain MONNERON

Absents :

Secrétaire de Séance : Catherine RIBOT

Objet : Offre d'achat du commerce. Délibération n°1

M. le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 octobre, le conseil municipal avait refusé une offre de la société KRISAL pour l'achat du Bar Restaurant à hauteur de 5 000€. Le conseil municipal avait estimé que l'offre était trop basse. Après négociation avec les gérants de cet établissement, ces derniers ont revu à la hausse leur proposition, à hauteur de 17000 €.

Considérant l'état de vétusté de l'immeuble d'une part, et d'autre part la licence IV attachée à cette activité, le conseil municipal souhaite sauvegarder le dernier commerce de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à 13 voix " pour " et 2 voix " contre ", d'accepter l'offre d'achat de 17000 € de la société KRISAL.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents entérinant cette vente.

Objet : Proposition de modification du contrat photocopieur. Délibération n°2

M. le Maire rappelle que la commune dispose pour la photocopieuse d'un contrat de 5 ans avec la société Kodex, qui arrivera à échéance dans 2 ans. Ce contrat concerne une imprimante et sa maintenance pour un montant de 14 227.24 TTC euros annuel.

M. le premier adjoint présente une nouvelle offre de la société Kodex qui propose de conserver le photocopieur en place, de remplacer l'imprimante et de rajouter un équipement multifonction pour la bibliothèque avec sa maintenance, pour un montant global de 10 867.24 € TTC. De plus, la société Kodex souhaite accompagner sa proposition d'une remise forfaitaire de 2 160€ en contrepartie d'un nouveau contrat qui serait conclu pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de lancer une consultation.

Objet : Etude de devis. Délibération n°3

M. le Maire présente un devis de la société Élanité pour un radar pédagogique d'un montant de 1 190€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas accepter ce devis

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020

Objet : Droit de préemption. Délibération n° 4

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur l'immeuble cadastré :

- AB 174 propriété de Brown Garry, rue de l'Ancienne Abbaye